Image not found or type unknown

Non-respect Visite d'embauche

Par **Vences**, le **20/03/2016** à **10:16**

Bonjour,

mon ancien employeur, une grande société basée dans la région parisienne, ne respecte pas ses obligations car la plupart de ses employés embauchés depuis fin 2014 (CDI ou CDD), nombreux parmi nous n'étant plus en poste, n'a passé aucune visite médicale d'embauche.

Moi-meme, en CDI, licencié récemment d'une façon violente et abusive, je m'apprête à saisir prochainement le conseil des prud'hommes et je souhaiterais savoir où et comment je peux signaler le non-respect décrit ci-haut avant et mis à part de la saisine aux prud'hommes.

Dois-je contacter l'inspection de travail ou d'autres organismes et comment ?

Merci d'avance !

Par **P.M.**, le **20/03/2016** à **10:44**

Bonjour,
Vous pourriez effectivement vous rapprocher de l'Inspection du Travail afin qu'éventuellement des PV soient dressés mais le plus important pour vous serait d'obtenir des dommages-intérêts devant le Conseil de Prud'Hommes

Par **Vences**, le **20/03/2016** à **10:46**

Merci pour votre réponse
Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés